



# DEMANDE D'ENREGISTREMENT D'UNE ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORT AMATEUR EN VERTU DE LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

**VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LES INSTRUCTIONS QUI SONT JOINTES AUX PRÉSENTES.** Vous aurez besoin des renseignements qui y sont contenus pour être en mesure de bien remplir le présent formulaire. Les paragraphes numérotés dans les instructions renvoient aux numéros du formulaire.

Vous devez soumettre ce formulaire pour tout organisme dont vous demandez l'enregistrement comme association canadienne de sport amateur. Pour être enregistré à titre d'association canadienne de sport amateur, l'organisme demandeur doit être une association à but non-lucratif dont le but premier et la mission principale consistent à promouvoir le sport amateur au Canada à l'échelle **nationale**. **Cette dernière exigence exclue, par définition, tous les clubs et organismes dont les opérations ne dépassent pas l'échelle locale, régionale ou provinciale.**

Selon l'interprétation de la loi par l'Agence du revenu du Canada, pour se qualifier à titre d'association canadienne de sport amateur, l'organisme demandeur doit satisfaire le **double-test des objectifs et des activités**. En d'autres mots, une association canadienne de sport amateur enregistrée doit non-seulement être établie avec l'objectif premier de promouvoir le sport amateur à travers le Canada, mais elle doit aussi avoir entrepris un éventail d'activités de la même nature. Par exemple, une association nationale qui régit un sport particulier dans l'ensemble du Canada serait normalement enregistrée comme association canadienne de sport amateur.

## Partie I – IDENTIFICATION

<b>Q1</b>	Nom de l'organisme demandeur		
<b>Q2</b>	Indiquez les comptes portant le numéro d'entreprise (NE) qui ont déjà été attribués à l'organisme.		<input type="checkbox"/> S.O.
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
<b>Q3</b>	Adresse postale		
	<input type="text"/>		
	(numéro et nom de rue, étage, numéro de pièce, route rurale)		
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	(ville)	(province)	(code postal)
<b>Q4</b>	Adresse du lieu où les livres et registres seront conservés <input type="checkbox"/> même que l'adresse postale ou :		
	<input type="text"/>		
	(numéro et nom de rue, étage, numéro de pièce, route rurale)		
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	(ville)	(province)	(code postal)
<b>Q5</b>	Fin de l'exercice	Jour	Mois
		<input type="text"/>	<input type="text"/>

## Partie II – RENSEIGNEMENTS À L'APPUI

**Veillez noter que nous ne pouvons pas considérer les demandes qui ne sont pas accompagnées des informations suivantes :**

<b>Q6</b>	Veillez joindre une copie de chacun des <b>documents constitutifs</b> en vertu desquels l'organisme a été légalement créé	<input type="checkbox"/> <b>Joint</b>
<b>Q7</b>	L'organisme a-t-il des règlements? <input type="checkbox"/> <b>Oui</b> <input type="checkbox"/> <b>Non</b> Si <i>oui</i> , joindre une copie de ces règlements; la copie doit porter la signature d'au moins <b>deux</b> des administrateurs actuels et préciser la date d'entrée en vigueur	<input type="checkbox"/>
<b>Q8</b>	Veillez joindre un <b>énoncé des activités</b> exposant en détail les activités et programmes que mènera l'organisme dans la poursuite de chacun des objectifs ou des fins exposés dans ses documents constitutifs	<input type="checkbox"/>
<b>Q9</b>	Veillez joindre les <b>états financiers</b> pour la dernière année ou le dernier exercice complet. Si l'organisme demandeur n'exerce pas encore d'activités, veuillez joindre un exemplaire du budget proposé ou une estimation des recettes et des déboursés, de même que de l'actif et du passif pour la première année d'activité	<input type="checkbox"/>
<b>Q10</b>	Veillez joindre une <b>liste des administrateurs</b> , indiquant le nom complet, l'adresse, numéro de téléphone et la profession de tous les administrateurs de l'organisme	<input type="checkbox"/>
<b>Q11</b>	L'organisme possède-t-il (ou projette-t-il de posséder) des biens immeubles, (c.-à-d. un terrain ou des bâtiments)? <input type="checkbox"/> <b>Oui</b> <input type="checkbox"/> <b>Non</b> Si <i>oui</i> , indiquer ci-dessous à quel nom les biens immeubles seront enregistrés. Nom	<input type="text"/>

N'inscrivez rien ici

Numéro d'entreprise (NE) :	Numéro de référence :
Numéro de la demande :	Date d'entrée en vigueur de l'enregistrement : <input type="checkbox"/> S.O.

## Partie III – ATTESTATION

### Quiconque fait une déclaration fausse ou trompeuse commet une infraction grave.

**J'atteste** que les renseignements donnés ici et dans les documents joints sont, à ma connaissance, exacts et complets.

1. Nom de l'administrateur (en lettres moulées)	Signature	Date
Poste au sein de l'organisme	Adresse	Numéro de téléphone
2. Nom de l'administrateur (en lettres moulées)	Signature	Date
Poste au sein de l'organisme	Adresse	Numéro de téléphone

Nom, adresse et numéro de téléphone du représentant autorisé

Nom	Numéro de téléphone	Numéro de télécopieur
Adresse (numéro et nom de rue, étage, numéro de pièce, route rurale, ville, province et code postal)		

La *Loi de l'impôt sur le revenu* contient des dispositions pour garantir la confidentialité des renseignements. Ces dispositions nous empêchent de divulguer publiquement le fait qu'une association canadienne de sport amateur soit enregistrée et son numéro d'enregistrement. Ainsi, si un donateur potentiel contacte l'Agence du revenu du Canada pour vérifier si l'enregistrement d'une association canadienne de sport amateur est valable et donc, si l'association peut délivrer des reçus aux fins de l'impôt, nous ne pourrions pas répondre à cette personne. Si vous souhaitez que ces renseignements puissent être divulgués au public sur demande advenant le cas où l'association serait enregistrée, veuillez s'il vous plaît faire compléter la partie ci-dessous par un représentant autorisé de l'association.

**Si l'organisme est enregistré comme association canadienne de sport amateur, il autorise par la présente l'Agence du revenu du Canada à divulguer au public son nom, son adresse, son numéro d'enregistrement/NE, le fait qu'il soit enregistré et la date d'entrée en vigueur de cet enregistrement, jusqu'à ce qu'il indique à l'Agence, par avis écrit, qu'il ne souhaite plus que ces renseignements soient disponibles au public.**

Nom de l'organisme	Nom du représentant autorisé (en lettres moulées)
Signature du représentant autorisé	Date

## AVEZ-VOUS JOINT...

- une copie officielle des documents constitutifs? (voir Q.6)
- un énoncé des activités? (voir Q.8)
- un état des recettes et des déboursés, de même que de l'actif et du passif? (voir Q.9)
- les noms, adresses et professions des administrateurs? (voir Q.10)

### QUAND SAUREZ-VOUS QUE L'ORGANISME EST ENREGISTRÉ?

Après avoir rempli le formulaire et y avoir joint les documents à l'appui, veuillez faire parvenir le tout à la **Division des organismes de bienfaisance, Agence du revenu du Canada, Ottawa ON K1A 0L5**. Veuillez conserver une copie des présentes instructions à titre de référence future concernant la façon de remplir ce formulaire.

Pour savoir où en est votre demande, vous pouvez communiquer avec la Division des organismes de bienfaisance au 954-6215 pour les appels locaux à Ottawa (bilingue) ou le 954-0410 (anglais). Pour les appels interurbains sans frais, composez le 1 888 892-5667 (bilingue) ou le 1 800 267-2384 (anglais). Veuillez noter que vous devriez recevoir un accusé de réception dans les quatre à six semaines suivant la date d'envoi de votre demande.

Si votre demande est approuvée, vous recevrez un avis de l'enregistrement qui précisera aussi les exigences légales relatives au maintien de l'enregistrement, ainsi qu'un numéro d'enregistrement/NE.

S'il semble que votre demande ne sera pas approuvée, on vous expliquera la position de l'Agence et on vous donnera l'occasion d'en discuter.

Veuillez noter qu'une association canadienne de sport amateur ne peut pas délivrer de reçus officiels de dons aux fins de l'impôt avant d'être enregistrée à cette fin auprès de l'Agence du revenu du Canada. Bien que l'Agence attribue un numéro d'enregistrement/NE à toutes les sociétés nouvellement constituées, les six derniers éléments de ce numéro diffèrent de ceux d'une association canadienne de sport amateur dûment enregistrée. Seul un numéro d'enregistrement/NE attribué par la Division des organismes de bienfaisance peut être utilisé lors de la délivrance de reçus officiels aux fins de l'impôt.

# COMMENT REMPLIR CE FORMULAIRE

Veuillez lire attentivement les instructions avant de remplir le formulaire ci-joint. **Les numéros de paragraphes qui suivent correspondent aux numéros de chaque question sur la demande.** Répondez à toutes les questions du formulaire et soumettez aussi toutes les informations et la documentation nécessaire à l'appui de la demande tel que requis. **Les erreurs et les omissions pourront entraîner des délais additionnels dans le traitement de la demande.**

**Si vous avez besoin d'aide pour remplir le présent formulaire, vous pouvez communiquer avec nous en composant le 954-6215 pour les appels locaux à Ottawa (bilingue) ou le 954-0410 (anglais). Pour les appels interurbains sans frais, composez le 1 888 892-5667 (bilingue) ou le 1 800 267-2384 (anglais). Vous pouvez également nous écrire à l'adresse suivante : Division des organismes de bienfaisance, Agence du revenu du Canada, Ottawa ON K1A 0L5. Nos numéros de télécopieur sont (613) 946-2423 et le (613) 952-6020.**

## PARTIE I – IDENTIFICATION

**Q1 Nom de l'organisme demandeur** - Il s'agit de la désignation officielle de l'organisme qui demande l'enregistrement. Le nom figurant sur le formulaire doit correspondre à celui utilisé dans les **documents constitutifs** de l'organisme (voir **Q6** ci-dessous). L'enregistrement n'est normalement accordé qu'à ce nom. Si l'organisme est connu sous un autre nom, veuillez nous expliquer ce fait par écrit avec la demande.

**Q2 Numéro d'entreprise** - Le fait d'avoir un numéro d'entreprise (NE) n'implique pas que l'organisme est une entreprise commerciale. Le numéro d'entreprise est un nouveau système de numérotation qui assure une identification plus efficace des organismes. Un numéro unique remplace les multiples numéros qui étaient utilisés auparavant. Par exemple, antérieurement, une association canadienne de sport amateur avait un numéro d'enregistrement aux fins de la Division des organismes de bienfaisance. Elle pouvait également avoir un numéro additionnel si elle était employeur et enfin un troisième pour les fins de la taxe sur les produits et services (TPS) ou de la taxe de vente harmonisée (TVH). Avec le système NE, un organisme se verra attribuer un seul numéro de base auquel on ajoute divers suffixes pour désigner les divers comptes que peut attribuer le gouvernement. Le NE comporte deux parties: le numéro d'identification de base et le code d'identification de compte. Le numéro complet compte 15 éléments, soit neuf chiffres pour désigner l'organisme et deux lettres et quatre chiffres pour désigner le genre de compte que l'organisme peut avoir.

Spécimen de numéro: 12345 6789 RR0001  
[Numéro d'identification de base] [Code d'identification de compte]

Ainsi, un organisme pourrait avoir le numéro suivant pour l'identifier comme association canadienne de sport amateur enregistrée en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* : 12345 6789 RR0001. Ce même organisme pourrait également avoir le numéro 12345 6789 RT0001 pour l'identifier aux fins de la TPS/TVH. Afin de nous aider à identifier un compte NE, nous devons savoir les numéros des autres comptes qui ont été attribués à l'organisme par l'Agence.

**Q4 Adresse où les livres et les registres seront conservés** - Vous devez fournir une adresse civique complète, un numéro de lot ou de concession ou d'autres indications concernant l'emplacement physique où les livres et les registres du demandeur seront conservés. Un numéro de case postale ou un numéro de route rurale ne suffit pas.

**Q5 Fin de l'exercice** - Il s'agit de la date à laquelle l'exercice financier de l'organisme demandeur prend fin. Si la date que vous inscrivez sur le formulaire diffère de celle qui figure dans les documents constitutifs, veuillez s'il vous plaît nous en fournir l'explication. Lorsque l'Agence du revenu du Canada aura enregistré votre organisme selon une fin d'exercice donnée, vous ne pourrez plus modifier cette date sans l'approbation préalable de l'Agence.

## PARTIE II – RENSEIGNEMENTS À L'APPUI

**Q6 Documents constitutifs** - Chaque association canadienne de sport amateur doit être légalement créée. À cet effet, un organisme peut être constitué en société ou être établi par constitution.

- Si votre organisme est **constitué en société**, vous devez fournir une copie du document qui porte le sceau, la signature ou le timbre de l'administration fédérale ou provinciale attestant la constitution en société. L'attestation varie d'une administration à l'autre. Les documents pourraient être soit un certificat de constitution, des lettres patentes ou un mémoire de constitution. Veuillez vous renseigner auprès de l'autorité compétente si vous désirez plus d'information.
- Si votre organisme n'est pas constitué en société, vous devrez nous fournir une copie de votre constitution ou des autres documents constitutifs contenant au moins les renseignements suivants :
  - le nom de l'organisme;
  - les objectifs ou les fins de l'organisme;
  - une disposition stipulant que l'organisme ne sera pas administré dans un but lucratif pour ses membres; tous les bénéfices ou autres recettes de l'organisme serviront uniquement à la promotion de ses objectifs;
  - la structure organisationnelle (président, secrétaire, trésorier, etc.);
  - une disposition relative au remplacement des administrateurs;
  - la date d'entrée en vigueur du document;
  - la signature d'au moins trois des administrateurs actuels de l'organisme.

Veillez noter que la copie d'une constitution ou d'autres documents constitutifs **doit être certifiée conforme aux originaux par les signatures des administrateurs du demandeur.**

- Veuillez, de plus, joindre une copie de tous les documents subséquents qui modifient les documents constitutifs (p. ex. les lettres patentes supplémentaires ou les résolutions spéciales).

**Q8 Énoncé des activités** - Votre demande ne sera pas étudiée si elle n'est pas accompagnée d'un énoncé des activités. Cet énoncé doit décrire de façon très précise tous les aspects du mode de fonctionnement actuel ou envisagé de l'organisme demandeur. L'énoncé doit renvoyer aux objectifs ou aux fins exposés dans les documents constitutifs (voir **Q6** ci-dessus) et expliquer en détail comment l'organisme demandeur entend poursuivre chacun de ces objectifs ou chacune de ces fins. **L'énoncé doit être plus qu'une simple répétition des buts, fins ou objectifs de l'organisme.** Si le demandeur dispose de brochures, publicité ou autres documents publiés, il y a lieu d'en joindre des spécimens.

**Q9 États financiers** - Les états financiers comprennent normalement un état des recettes et des déboursés, de même qu'un état de l'actif et du passif. Ces états détaillés doivent se rapporter au plus récent exercice complet. Veuillez expliquer ce qui pourrait porter à confusion. Si l'organisme demandeur n'a pas encore commencé ses activités ou s'il n'existe pas depuis une année complète, il suffira d'un projet de budget pour la première année d'opération ou d'une estimation des recettes et des déboursés, ainsi que de l'actif et du passif. Les états ou l'estimation doivent porter sur toutes les activités de l'organisme demandeur.

**Q11 Biens immeubles** - Si l'organisme demandeur possède - ou compte posséder - un terrain ou des bâtiments, il serait opportun qu'il soit constitué en société. Si l'organisme demandeur n'est pas constitué en société, les biens immeubles peuvent être détenus dans les conditions suivantes :

- par une municipalité canadienne,
- par un organisme principal constitué en société,
- en fiducie pour l'organisme demandeur, en vertu d'une loi provinciale,
- par des fiduciaires à l'avantage de l'organisme demandeur.

Dans ce cas, veuillez fournir tous les détails sur une feuille détachée et y joindre un exemplaire de l'acte de fiducie, s'il y a lieu.

### **Partie III – ATTESTATION**

**Attestation** - Veuillez vous assurer que l'attestation est remplie et signée par **deux** administrateurs autorisés de l'organisme dont les noms figurent sur la liste des administrateurs demandée à la **Q10**. Votre demande vous sera retournée si elle n'est pas signée par **deux** administrateurs.

**Représentant** - Si un administrateur de l'organisme agira à titre de représentant, vous n'avez qu'à écrire son nom dans l'espace fourni. Si vous désirez que le demandeur soit représenté par quelqu'un qui n'est pas un administrateur de l'organisme, veuillez inscrire le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du représentant dans l'espace fourni.

Les dispositions relatives à la confidentialité que refferme la *Loi de l'impôt sur le revenu* nous interdisent de discuter du dossier avec quiconque n'est pas un administrateur ou un représentant autorisé de l'organisme demandeur.